



Lempereur & Associés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Exercice clos au 31/12/2025



LIGUE CONTRE LE CANCER

Siège social : 10 PLACE ANDRE MAUROIS
24000 PERIGUEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ^{Erreur ! Signet non défini.} à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

AB1





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos contrôles ont porté sur l'exhaustivité des produits comptabilisés et notamment des dons à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX, le 09 mars 2026,

Le Commissaire Aux Comptes
LEMPEREUR & ASSOCIES AUDIT
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

Représentée par Audrey BERITE MOSCAVIT
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	179 564	100 242	79 322	71 694
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 736	1 736		
Autres immobilisations corporelles	70 311	63 471	6 840	1 805
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	17 000		17 000	17 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	235		235	235
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	268 846	165 449	103 397	90 734
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	13 112		13 112	13 681
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	89 701		89 701	65 706
Charges constatées d'avance	295		295	7 948
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 005 140		1 005 140	1 094 065
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 108 248		1 108 248	1 181 400
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 377 094	165 449	1 211 645	1 272 134

Lempereur & Associés Audit

Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 5.000 €
225 route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 35 86 80
RCS PX : 830 986 717

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	408 112	408 112
Autres réserves	9 899	9 899
Report à nouveau	564 261	388 582
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-5 107	176 948
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	977 164	983 541
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	9 156	10 029
TOTAL PROVISIONS (III)	9 156	10 029
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 663	78 731
Dettes fiscales et sociales	39 662	40 504
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	140 000	160 600
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	225 325	279 834
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 211 645	1 273 404

Lempereur & Associés Audit
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 5.000 €
225 route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 35 86 80
RCS PX : 830 986 714

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	23 944	25 440
Ventes de biens	30	
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	82 067	186 672
Dont parrainages	4 110	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	43 636	54 355
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	441 883	323 164
Mécénat	1 000	2 000
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	264 072	463 613
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	873	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6 505	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	864 009	1 055 244
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	50 757	43 830
Variation de stocks	569	-8 180
Autres achats et charges externes	248 621	224 371
Aides financières	331 509	405 325
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 545	5 388
Salaires	152 477	142 584
Cotisations sociales	42 146	41 942
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 262	6 267
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	38 174	31 890
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	875 062	893 418
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 052	161 827
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 928	10 874
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	7 928	10 874
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

Lempereur & Associés Audit
 Société de Commissariat aux comptes
 SAS au capital de 5.000 €
 225 route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX
 Tél. : 05 53 35 86 80
 RCS PX : 830 986 717 / 54

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	7 928	10 874
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	- 3 124	172 701
Produits exceptionnels (V)		5 949
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		5 949
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 983	1 701
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	871 938	1 072 067
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	877 045	895 119
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	826	
Prestations en nature	764	
Bénévolat	505	28 680
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 095	28 680
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	2 095	3 778
Personnel bénévole		24 902
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 095	28 680
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 5 107	176 948

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 Préambule.....	6
2.1.2 Cadre légal de référence.....	6
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut).....	9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé.....	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements.....	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières.....	11
3.1.6 Stocks.....	11
3.1.7 Etat des échéances des créances.....	12
3.1.8 Tableaux des dépréciations.....	12
3.1.9 Disponibilités.....	13
3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan.....	13
3.1.11 Charges constatées d'avance.....	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	14
3.2.2 Fonds dédiés.....	15
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	16
3.2.3.1 Tableau de variation.....	16
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.4 Dettes.....	16
3.2.4.1 Etat des échéances.....	16
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	17
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan.....	17
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	17
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	18
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	18
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	20
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	20
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie.....	20
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers.....	20
4.2.1.3 Mécénat.....	20
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public.....	20
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	20
4.2.2.1 Parrainage des entreprises.....	20
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	21
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.3 Subventions et autres concours publics.....	21
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations.....	22
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés.....	22
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	22
4.3.1 Modalités de répartition des charges.....	22

4.3.2	Missions sociales	23
4.3.3	Frais de recherche de fonds	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	23
4.3.4	Frais de fonctionnement	25
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	25
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	Principes généraux	25
4.4.2	Principes de valorisation	26
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	28
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	28
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	29
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	29
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	32
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	32
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	33
5.1	AUTRES INFORMATIONS	33
5.1.1	Informations relatives aux bénévoles	33
5.1.2	Informations relatives au personnel salarié	34
5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	34
5.1.4	Certification du nombre d'adhérents	34

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements.

Comité Dordogne - Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2025 [4]

Perigueux & Associés Audit
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 5.000 €
225 route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 35 86 80
RCS PX : 830 986 717

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le comité Dordogne a perçu des legs pour un montant de 263.573 €, en 2025. Cela lui a permis de reverser des subventions d'aides à hauteur de 331.509 €.

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	233 686	17 925		251 611
Immobilisations financières	17 235			17 235
Total	250 921	17 925	0	268 846

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
Immobilisations corporelles	17 925	0
→ Menuiseries aluminium	5 772	
→ Travaux électrique	4 240	
→ Travaux de chauffage	6 099	
→ Divan d'examen	1 814	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
Total	17 925	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	160 187	5 262		165 449
Amort.Immobilisations financières				
Total	160 187	5 262	0	165 449

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	17 000			17 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	235			235
Total	17 235	0	0	17 235

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	17 235	0	17 235
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	89 701	89 701	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	295	295	
Total	107 231	89 996	0

3.1.8 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	515 346	
Livrets et comptes épargne	306 474	7 013
Comptes à terme	183 000	915
Total	1 004 820	7 928

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Subventions	66 701	30 464
→ Dons	23 000	33 982
→ Produits d'activités		1 148
→ Salariés		112
→ Divers		
→		
Disponibilités	7 013	10 239
Total	96 714	75 945

3.1.11 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Tulipes		7 475
Assurance	208	211
Charges locatives		57
Divers	87	205
....		
....		
Total	295	7 948

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise → Fonds statutaires → Fonds de réserve générale → Fonds de réserve missions sociales → Legs et donations avec contrepartie	408 112 9 899							408 112 9 899
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	388 582	175 678						564 261
Excédent ou déficit de l'exercice	175 678					170 571		-5 107
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	982 271	175 678	0	0	0	170 571	0	977 164

L'Amateur & Associés Audit
société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 5.000 €
25 route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX
Tel. : 05 53 35 86 80
RCS PX : 830 986 717

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

Comité Dordogne - Ligue Nationale Contre le Cancer – Annexe aux comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2025 [15]

L'empereur & Associés Audit
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 5.000 €
225 route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 35 86 80
RCS PX : 830 986 717

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	10 029		873	9 156
→				
Total	10 029	0	873	9 156

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.
- Taux d'actualisation : 3,68 %
- Méthode de calcul retenue : Rétrospective prorata temporis

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 663	45 663		
Dettes des legs ou donations	140 000	140 000		
Dettes fiscales et sociales	39 662	39 662		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance		0		
Total	225 325	225 325	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	4 583	3 156
→ Impôt sur les sociétés	1 983	1 701
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	1 500	1 455
→ Etat charges à payer	1 100	
Dettes sociales :	35 079	37 348
→ Urssaf/ Pôle emploi	10 787	11 558
→ Caisse de retraite	5 037	4 626
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		5 937
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	14 118	10 877
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 800	3 835
→ Prélèvement à la source	337	515
Total	39 662	40 504

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	45 663	78 731
→ FNP - Factures non parvenues	5 209	5 805
→ FNP - Factures non parvenues siège	27 284	37 497
→ Dettes fournisseurs	13 170	35 428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	140 000	160 600
→ Legs	140 000	160 600
Autres dettes :	0	0
Total	185 663	239 331

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

024 - COMITÉ DE DORDOGNE		Décembre 2025	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION			
1. MISSIONS SOCIALES		685 238,48	660 128,96
1.1 Réalisées en France		685 238,48	660 128,96
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		374 648,98	349 539,46
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		310 589,50	310 589,50
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		68 442,48	60 219,97
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		68 442,48	60 219,97
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		123 363,68	101 946,68
3.1 Frais d'information et de communication		49,50	49,50
3.2 Frais de fonctionnement		117 481,81	96 064,81
3.3 Autres charges		5 832,37	5 832,37
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
TOTAL CHARGES		877 044,64	822 295,61
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-5 106,98	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2025	
CHARGES PAR DESTINATION		TOTAL	Dont générosité du public
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			
Réalisées en France			
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		10 048,43	10 048,43
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		-7 948,58	-7 948,58
TOTAL		2 094,85	2 094,85

024 - COMITÉ DE DORDOGNE		Décembre 2025	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE			
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-816 523,63	-816 523,63
1.1 Cotisations sans contrepartie		-23 944,00	-23 944,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-442 882,75	-442 882,75
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-349 696,88	-349 696,88
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-10 905,03	
2.1 Cotisations avec contrepartie			
2.2 Parrainage des entreprises		-4 109,52	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-498,90	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-6 296,61	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-43 636,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-873,00	-873,00
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS			
TOTAL		-871 937,66	-817 396,63

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2025	
PRODUITS PAR ORIGINE		TOTAL	Dont générosité du public
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-2 094,85	-2 094,85
Bénévolat		-505,40	-505,40
Prestations en nature		-763,75	-763,75
Dons en nature		-825,70	-825,70
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE			
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-2 094,85	-2 094,85

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 0 €

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Legs	263 573	463 613
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations	40 519	44 561
→ Autres produits	37 569	142 652
→ Produits financiers	7 928	10 874
→ Prestations et autres ventes	108	-2
Total	349 697	661 698

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	0	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie par le bureau et garde un caractère permanent.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	2 231		390	2 621
Assurance	1 610		179	1 789
Electricité et eau	4 056		1 014	5 070
Téléphone	2 038		107	2 146
Affranchissement	10 166		535	10 702
Autres (à préciser)	66 677		7 171	73 848
Total	86 780	0	9 396	96 176

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	107 656	110 507
Actions d'information, de prévention et de dépistage	21 105	20 772
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	65 862	53 247
Total	194 624	184 526

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	303 015	276 243
Actions d'information, prévention, dépistage	66 520	60 979
Actions de formation		
Actions de recherche	5 114	3 808
Actions autres		
Total	374 649	341 030
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	200 500	12 000
Actions d'information, prévention, dépistage	90	
Actions de formation		
Actions de recherche	110 000	370 096
Actions autres		
Total	310 590	382 096

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	50	62
Frais de gestion :	71 814	61 039
Total	71 864	61 101

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5		24 902
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)		2 095	3 778
Total		2 095	28 680

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	33 160				16 943		654				50 757
Variation de stock	512						57				569
Autres achats et charges externes	191 295				51 500		5 826				248 621
Aides financières	20 920	310 590									331 509
Impôts, taxes et versement assimilés							5 545				5 545
Salaires et traitements	102 201						50 277				152 477
Charges sociales	26 561						15 586				42 146
Dotations aux amortissements et dépréciations							5 262				5 262
Dotations aux provisions											
Reports en fonds dédiés											
Autres charges							38 174				38 174
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices							1 983				1 983
TOTAL	374 848	310 590	0	0	68 442	0	123 384	0	0	0	877 045

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	2 095				2 095
Personnel bénévole					
TOTAL	2 095	0	0	0	2 095

Lempereur & Associés Audit
Société de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 5.000 €
225 route d'Angoulême - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 35 86 80
RC5 PX : 830 986 717